PARTICULARITÉS DE L'EMPRUNT, PROBLÈME DIDACTIQUE

CZU: 811.133.1`373.45=111=133.1 **https://doi.org/10.5281/zenodo.10653026**

Lidia Moraru
Université d'Etat de Moldova

The lexicon of the French language is enriched in two ways: internal (derivation, composition, abbreviations) and external (borrowings). In this article we refer to "round trip" borrowings, which work very well in the context of "French-English-French" borrowings.

Mots clés : *emprunt, calque, analepse, emprunt réciproque.*
Keywords : *borrowing, tracing, analepsis, reciprocal borrowing.*

La langue est un fait social. Il n'y a pas de société sans langue ni de langue sans société. Les changements qui apparaissent dans une société conditionnent et l'apparition des modifications au niveau lexical de la langue, orientées vers l'internationalisation et la modernisation du lexique. Les sources consultées (Niclas-Salminen, 1997 ; Mortureux, 2006) nous permettent d'affirmer que le lexique est situé au carrefour des autres secteurs de la linguistique (la phonologie et la morphologie pour la forme des mots, la sémantique pour leur signification et la syntaxe pour leurs propriétés combinatoires). Il ne constitue pas un système au sens strict, mais au contraire, il forme un ensemble ouvert et non autonome. Les linguistes constatent qu'on ne peut pas en donner une description systématique ou simple. Selon le point de vue adopté on pourrait donner seulement des descriptions complémentaires car le lexique apparaît comme un tout extrêmement chaotique. Il constitue la réserve où les locuteurs peuvent puiser les mots au rythme de leurs besoins. Celui-ci en évoluant continuellement nécessite l'assimilation des termes adéquats et expressifs pour exprimer de nouveaux concepts ou de nouvelles réalités.

Le phénomène linguistique de l'emprunt représente la source externe la plus féconde pour l'enrichissement du lexique. Contrairement aux autres processus de formation des mots nouveaux (source interne - dérivation, composition, abréviation, siglaison), l'emprunt consiste à introduire dans un idiome donné des formes provenant d'une autre langue.

Plusieurs études ont abordé les problèmes relatifs à l'emprunt. Citons, par exemple, en français celles de Aino Niclas- Salminen (1997), Jacques Charles Lemaire (2004), Marie-Françoise Mortureux (2006). Les chercheurs estiment de même que si ce phénomène est incontournable dans toutes les langues vivantes, il est également délicat à circonscrire.

Pour répondre à la question que pose le titre de cet article nous rappellerons, dans un premier temps, le concept clé de l'emprunt, la typologie des emprunts ramenés dans l'actualité lexicologique. Nous ferons par la suite une incursion dans le domaine de la lexicographie qui est fondamental dans le travail sur l'emprunt réciproque.

On connaît plusieurs définitions données à ce phénomène linguistique. Selon le linguiste Jean-Marie Essono l'emprunt "résulte du contact de langues. Il consiste en l'intégration dans une langue de termes désignant des concepts et des objets issus d'une autre technologie, d'une autre réalité linguistique, d'une autre langue...". (1998 :129) J. Dubois estime "qu'il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas. (2001 :177) Mais on considère que la meilleure définition est celle proposée par le linguiste L. Deroy. Il affirme qu'on ne peut logiquement qualifier "d'emprunt dans une langue donnée que

les éléments qui y ont pénétré après la date plus ou moins précise marquant conventionnellement le début de cette langue (1956 : 6) (843 – pour le français).

Les chercheurs distinguent plusieurs types d'emprunts. Ainsi, J. Dubois identifie l'emprunt interne quand le phénomène se produit à l'intérieur d'une langue (1. d'un domaine à l'autre: le mot *menu* a été emprunté par l'informatique à la restauration; 2. par passage d'une langue scientifique à la langue commune: le mot *complexe* passe de la psychanalyse à la langue générale). L'emprunt externe se produit d'une langue à l'autre (Dubois, 2001 :177). Celui-ci connaît, à son tour, plusieurs sous-types :

- direct : une langue A emprunte directement à une langue B (ex.: *clown, boxe* sont empruntés directement à l'anglais);
- indirect : une langue A reçoit un mot d'une langue B et que la langue B a reçu elle-même ce mot d'une langue C (ex.: *hussard* – venu du hongrois par l'allemand; *azur, orange* – venus du persan par l'arabe);
- nécessaire : on emprunte des termes qui sont nécessaires (l'objet importé apporte avec lui et sa dénomination. Ex. : *pick-up*);
- superflu : des termes qui ne sont pas nécessaires (ex. : *living – room = salle de séjour*);
- sémantique (emprunt de sens): on prend à l'étranger une signification nouvelle qui s'ajoute aux sens anciens des mots traditionnels (ex.: *jalousie* - second sens de "*sorte de persienne"* emprunté à l'italien);
- calque : emprunt de la forme interne (le calque-traduction, appelé encore décalque); ex. : *liste noire,* angl. *black list*, en 1702 ; *table ronde,* angl. *round table conference*, en 1955.

Les sources théoriques consultées nous ont permis de constater qu'on relève encore un type d'emprunt qui a été assez peu étudié jusqu'ici. C'est le cas de *l'emprunt réciproque*. En étudiant le phénomène de l'emprunt, le linguiste J. Ch. Lemaire estime qu'il arrive des cas où une langue donnée se voit, à une époque ancienne, emprunter un vocable. Mais, cette langue prêteuse reprend, quelques siècles plus tard, son bien propre qui a subi certaines transformations plus ou moins profondes. J. Ch. Lemaire propose de dénommer ce phénomène lexical (la récupération d'un bien lexical qui a été autrefois, *volens nolens*, prêté à une langue) du nom d'*analepse* (qui signifie "reprise" en grec classique). Le même linguiste affirme que le phénomène de l'analepse fonctionne à merveille dans le sens des emprunts français-anglais-français. Entre le XI-e et le XVI-e siècle, la langue du Royaume-Uni a emprunté beaucoup de mots à l'anglo-normand et à l'ancien français pour constituer son lexique. Les entrées françaises en anglais se raréfient au XVII-e et au XVIII-e siècle. (Lemaire, 2004 : 51) En premier lieu, il cite des exemples convaincants liés aux questions de forme. Dans ce contexte, on constate que beaucoup d'exemples d'analepse appartiennent à la classe des mots qui n'ont jamais disparu du français et qui ont même gardé une apparence extérieure identique. Mais ces mots ont enregistré un changement assez radical de signification.

- *Amendement* = "action de modifier en vue d'améliorer, modification d'une loi existante" ; < 1778 angl . *amendment* = "modification faite à un projet de texte juridique en vue de l'améliorer" ; < 1297 a.fr. *amendement* = "réparation d'une faute" ;
- *Confortable* = "qui contribue au bien-être matériel de la vie" ; < 1788 angl. "*comfortable* = " qui est à l'aise " < 1340 a. fr. *confortable* = "secourable, fortifiant".

Certains mots ont simplement bénéficié de l'addition, aux sens communément reçus, d'une valeur nouvelle qui a été souvent engendrée par l'usage du vocable dans un contexte spécifique, par exemple le domaine des idées politiques :

- *Convention* = « assemblée nationale réunie pour établir ou modifier une constitution ” < 1776 angl.-amér. *Covention* / m .fr. *convencion* = « assemblée, accord réciproque « ;

- *Majorité* = « groupement de voix qui, dans une assemblée, donne l'avantage à un groupe « < 1760 angl. *majority* < *1552 a.fr. majorité* = «supériorité quantitative, rang le plus élevé, état d'une personne qui est majeure «.

L'analyse réalisée par J. Ch. Lemaire lui a permis d'affirmer que d'autres vocables de l'ancien ou du moyen français se sont bien intégrés dans les parlers britanniques et ils ont modifié leur morphologie originelle, revêtant par leur orthographe ou par leur prononciation les allures d'un terme typiquement anglo-saxon :

- *Cottage* = «petite maison de campagne « < 1754 angl. *cottage* = « petite maison de campagne confortable et raffinée « < 1386 a. norm. *cotage* = « maison à la campagne « ;

- *Poney* = « sorte de cheval de petite taille, trapu et vigoureux « < 1801 angl.**pouleney* <1659 m.fr. *poulenet* = « petit poulain « ;

- *Budget* = « état des dépenses et des recettes publiques prévues pour un an ou pour un exercice « < 1768 angl. *budget* < 1432 a.fr. *bougette* = « petit sac de cuir « ;

- *ticket* = « petit billet attestant qu'on s'est acquitté d'un droit d'entrée « < 1765 angl. *Ticket* < 1528 *estiquet* = « billet de logement des soldats, petit écriteau, mémoire d'un avocat.

Le même linguiste affirme que dans l'évolution des formes françaises empruntées par l'anglais et reprises ensuite par la langue d'origine, il faut aussi tenir compte des changements de classe qui affectent l'histoire des termes. On remarque des occasions quand un verbe de l'ancien français donne naissance à un nom en anglais qui revient en France enrichi de cette nouvelle nature :

- *tennis* = « jeu de balle « <1824 angl. tennis < 1400 m.fr. *tenetz* = « *tenez* (impératif présent 5 de tenir : exclamation du joueur qui lançait la balle au jeu de paume « ;

- *computer* = « ordinateur « angl. < 1960 *computer* / to compute = "*calculer*" <1631 m.fr. *computer* = "calculer, compter, mesurer".

En guise de conclusion, on pourrait citer deux facteurs essentiels qui favorisent l'introduction de plus en plus fréquente de termes étrangers dans le lexique de la langue française, surtout dans les domaines où le français ne possède pas des formes convenables pour désigner d'une façon économique et efficace les nouvelles réalités qui se manifestent.

1. Le développement des techniques modernes, souvent d'invention étrangère ;
2. L'augmentation des échanges humains et matériels.

Les sources théoriques étudiées et les exemples analysés nous permettent aussi de constater que le domaine de l'analepse comporte encore des zones d'ombre.

Références bibliographiques :

AINO, Niclas - Salminen (1997), *La lexicologie*, Paris : Armand Colin.

MORTUREUX, Marie-Françoise (2006), *La lexicologie entre langue et discours*, Paris : Armand Colin.

LEMAIRE, Jean Charles (2004), *Les mécanismes linguistiques de l'évolution sémantique en français*, Belgique : Liège.

ESSONO, Jean-Marie (1998), *Précis de linguistique générale*, Paris : L'Harmattan.

DUBOIS, Jean et alii (2001), *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse-Bordas/HER.

DEROY, Louis (1956), *L'emprunt linguistique*, Liège : Les Belles Lettres.